



CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
GENERALE

T/PET. 3/81  
11. mai 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE M. BARNABE NTUNGUKA  
CONCERNANT LE RUANDA URUNDI

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

NTUNGUKA, Barnabé  
Détenu à la Prison  
Centrale de et à  
USUMBURA

Usumbura, le 3 avril 1955.

Objet :

Plainte

c/ Monsieur TANTIN,

pour assassinat

(ou Crime  
volontaire)

dont Victime,  
ex Chef PITROSE,  
Fils du Chef  
BARANYANKA.

A Monsieur le Dr BOZIDAR, Aleksander  
Secrétaire Principal, de la Mission de  
Visite des Nations-Unies à NEW YORK (City)

Sous Couvert de Monsieur le Directeur de la  
Prison Centrale de et à USUMBURA

En lui priant de bien vouloir viser la présente  
plainte, avec l'assurance de considération très  
distinguée.

Monsieur le Secrétaire Principal,

J'ai l'honneur de porter plainte contre Monsieur TANTIN, Agent du  
Gouvernement du Ruanda-Urundi (O.C.R.U.) pour avoir assassiné l'ex Chef  
PITROSE, fils de Chef BARANYANKA, vers la fin du mois de mars, à Kayanza,  
Territoire de NGOZI, à 8 heures du Soir.

Le victime fut fusié par l'assassin sans la moindre faute, pas même des  
discussions; le mourant revenait de l'habitation du Chef NDUWUMWE, et se  
promenait à vélo en rentrant chez son père; et fut fusié par l'assassin qui  
lui donna deux coups de bals, l'une à la jambe, voyant qu'il était tombé, le

Castal assassin l'approcha; ayant bien distingué, et constaté qui c'était le donna la seconde bal sur le front.

Y-a-t-il lieu Monsieur le Secrétaire Principal de vous signaler que ce sont les agissements des Belges, ici au Ruanda-Urundi, les victimes sont incalculables, et les affaires ont été classé sans suite. J'énumère ci-dessous proies des Belges, qui n'ont pas été signalé, car ils n'avaient personne de leure famille qui pourrait vous le déclarer pour éviter les vengeances :

1° TWAMUKWAZA, fut tué en Territoire de Byumba (Ruanda) par Monsieur Piret, Moise; ancien planteur à Kagerero le même Territoire, en 1948 ou 1949.

2° BASUMBABANDI, fut tué, par Monsieur MASSET, Prospecteur de la Minétain à Miove, Territoire de Byumba également, en 1947 l'affaire fut classé aussi sans suite. Les précités ont été tués au moyen de marteaux. 3° Monsieur MICHER,

employé de M. de latin, aurait tué un indigène par une masse en 1949 ici en Territoire d'Usumbura, l'affaire n'a rien résulté également (l'indigène Rwanier n'est ignoré je vous faire connaître son nom prochainement lorsque je m'informerai convenablement.) 4° Monsieur DELATIN avait tué un chauffeur Congolais appelait LEON, en 1945 ou 1944, il n'a pas été poursuivi en justice aussi.

5° Monsieur MOUTARTS Ancien Administrateur de Bubanza avait tué également le s/Chef qui s'appelait DEBU par un coup de souliers à la cage toraxique vers le coeur, n'a non plus été poursuivi.

Monsieur l'Administrateur de Territoire de KITEGA, VAN Aigle, disant qu'il le mettra une, avait insulté le Grand Chef nommait MAKERA, publiquement, et malhonnêtement; le Chef se suicida, à cause de chagrin causé par le Précité.

6° KUMWAMI, Joseph fut fusié par Mr. Dubois mécanicien de Nyanga (R) celui-ci vit encore il serait mieux indispensable de la convoquer lors de l'audience.

Puis-je vous déterminer le comportement et la réputation du Victime :

jeune homme très doué, intelligent, éduqué avec la moralité, Chrétien, reçu son éducation au Groupe Scolaire d'Astrida puis travailla chez son père : le Grand Chef reconnu BARANYANKA, pendant 10 ans puis on le nomma chef dans une Chefferie de Burundi où il exerça sa fonction de Chef pendant quelques années; puis fut destitué sans raison réel, rejoigna son père et occupa son ancienne

place (fonction de Clec Chauffeur de son père). Le jeune homme aurait accompagné la Mission de Visite de Nations-Unies, lors de son séjour au Ruanda-Urundi en 1951. Enfin au point de vue de caractère très bonne, intelligent, et sage; pourtant il fut fusié, sans motif.

Etant donné que son père est amie intime des Belges, je me vois dans l'obligences de ma plaindre contre les malfaiteurs car, ni Mwami, ni Chefs, ni même son père, enfin aucun de sa famille osera le déclarer à votre Conseil de sécurité.

Je termine en rappelant que la reconstruction de mes huttes n'a pas été faite; alors que Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi m'avait répondu les lettres à ce sujet dont ci-joint à la présente, jusqu'ici rien n'a été fait.

Quant à l'affaire dont il est question je demanderais à votre haute autorité d'envoyer quelques membres du Conseil du Territoire Tutelle, afin d'assister au jugement du victime énoncé, je me permettrai également de vous demander d'indiquer, ou designer un Avocat non Belge qui plaidera la cause et sera païé par la C.D.P. (caisse du Pays).

P.S. J'ai remis avant hier une lettre destinée à vous par l'intermédiaire de Johnson ILAHONDOGORO, résidant à Buyenzi (Usumbura) il l'ouvra et la metta dans une autre enveloppe après l'avoir lu, je n'ai conséquement espoir que la lettre vous a été parvenue. J'avais encore remis anterieurement des lettres à mon beau-frère LUCIANI pour vous ne les expédiant pas et me vola 7.000 frs en pli cacha les lettres reçues du Mwami pour m'autoriser à me rendre en Uganda.

Espérant une suite urgente et prompte je vous prie d'agréer Monsieur le Secrétaire Principal l'assurance de ma très haute considération.

Quant à ce qui concerne le Mwami j'ignore fort que la lettre vous serait parvenue.

Le Détenu souffrant de situation actuelle de race Barundi.

NTUNGUKA, Barnabé.

(s.)

-----